L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 16 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $50 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, une grande habitation. S'adresser à "Farmer", 265 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 9 juin, 1888.

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour le rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une loi qui sera conforme aux ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des vidangeurs.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
10 juin—5 f en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je m'adresserai à la Législature de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par l'avocat-général, contre le juge Lazarus, No 9,846, Cour Suprême de la Louisiane

ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Général de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat de la Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.

WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

28 mai 1888.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, paver, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessment de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.

29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN McDOUGALL, Agent.
20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.

19mai—5f en 30 jrs — S. Z. RELF.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi qui fasse un don à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres marécageuses, propriétés vagues et inconnues, dans les limites municipales, saisies pour taxes.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,739—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Weisz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juin—15 20 24

Succession de Spencer Roan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,338—Division E.—Attendu que Mme Betsy Roan a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Roan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
15 juin—15 20 23

Succession de John P. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,939—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William J. Maltby, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12juin—12,16,21

Succession de Kr. Grey Willet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,260—Division C.—Attendu que Mme Ellen Willet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Kr. Grey Willet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,274—Division C. Attendu que Jno. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 10 15

Succession de Abel W. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 15,481—Division B. Attendu que Charles A. Bosworth a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Abel W. Bosworth, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 10 15

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, —No 24,217.—Alphonse Marx & Co., vs leurs créanciers.—Ordre—Qu'une assemblée des créanciers de la raison commerciale de Alphonse Marx & Co., composée de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le vendredi, 6 juillet 1888, à 10 heures A. M. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un, deux et trois ans sans intérêts: que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette association, et que, dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cette cour, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 f en 30 j.

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, en date du 19 mai 1888, No 24,003, du dossier de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, MERCREDI, 20 juin 1888, à midi, au local No 250 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Orange, Annonciation, Pannier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation. Les dits lots sont le No 250 rue Annonciation et mesurent 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 56 pieds 10 pouces et 1 ligne.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris la cuisine, etc., cuve, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, ensemble avec toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Rocheblave et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 48 pieds sur la ligne séparant des rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, sept chambres avec un grand corridor, deux cuves, etc.

Conditions—Comptant.

CLARA OSBORNE, Administratrice.
20 mai—20 27—juin 3,10,16,20

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriétés sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes que à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON, Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC, Percepteur de taxes d'Etat, District Inférieur. No 203 rue Canal.
18oct—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

[illegible]
[illegible]

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'installation d'un photographe, de livres, d'outils, d'une montre, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,349—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés le LUNDI, 25 juin 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un vaste assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant des matelas, des sommiers, draps, oreillers, couvertures, nattes, aussi ombrelle, cannes, etc.

1 montre de dame—un bijou en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une lorgnette d'opéra, etc.

1 boîte d'outils de charpentier, 1 banc de travail, 1 boîte de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographe et divers autres articles, etc.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un intérêt de valeur dans la fabrique à vapeur Enterprise pour la manufacture de persiennes, portes, chassis et fabrique de moulures, ainsi que les chantiers de bois, érigés et contenus dans les bâtisses dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente daté le 12 juin, 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au local Nos. 171 à 181 rue St. Louis, coin Franklin, le MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous sur laquelle Francis Martin, de cette ville, a un nantissement d'après un acte de nantissement passé pardevant James Fahey, notaire, daté le 19 novembre 1887, à savoir:

Les deux tiers indivis et intérêt de Philip W. Sherwood dans la propriété, machine pour travailler le bois, bouilloires, pompes, governor, arbres de couche, poulies, belting, outils, instruments, modèles, dessins, stock manufacturé, bois bruts et de charpente, quincaillerie, glaces, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses sur l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bassin et Franklin, dans cette ville, aussi les bâtisses elles-mêmes et les animaux, wagon, charrette, buggy et harnais dans ledit local; au fait tout le matériel appartenant à la Fabrique à vapeur Enterprise pour la construction des chassis, persiennes, portes et manufacture de moulures et les chantiers de bois, aussi le même intérêt indivise dudit Sherwood dans tous les comptes ouverts dus à l'ex raison sociale de Alexander Smith & Cie.; une action du stock du New Orleans Loan & Building Association et une action du stock du Mechanics, Lumbermen & Dealers Exchange, le tout étant expliqué plus minutieusement et plus amplement décrit dans l'inventaire de la propriété et l'actif de l'ex maison de Alexander Smith & Cie., inventaire fait le 3 octobre 1887, auquel il est référé et qui fait partie spéciale dudit acte de nantissement mentionné ci-dessus, exécuté pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 19 novembre 1887.

Exceptant cependant:

Telle partie du stock manufacturé et bois brut et de charpente, arbres de couche, poulies, hangars, quincaillerie et verre et une pompe Knowles, deux tables pour scier et tous les comptes ouverts que le dit Philip W. Sherwood peut collecter:

Qui a été libéré du nantissement, de temps en temps par le dit Francis Martin pour accommoder le dit Sherwood.

Toute la propriété ci-dessus décrite ayant été inventoriée de nouveau par le shérif civil le 13 juin 1888.

Les deux tiers indivis et intérêt du dit Philip W. Sherwood dans toute la propriété seront offerts et vendus d'après le dit nouvel inventaire pris par le dit shérif civil le 13 juin 1888 et qui peut être inspecté à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15,19,23,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées de valeur formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Jean Pierre Carrère vs Giovanni Arata.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,105—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, toutes voies, tous privilèges et toutes dépendances qui s'y rattachent, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, les rues Marais, Tremé et St Pierre, désigné comme lot No 8 de l'îlet No 54, mesurant, au pied français, 30 pieds de face à la rue St Pierre, 30 pieds 1 pouce 2 lignes de face à la Promenade Carondelet sur 88 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur et face à la rue Marais, 85 pieds 9 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne latérale opposée; le tout conformément à un plan dressé par J. Pimmony, arpenteur déposé pour référence au bureau de Joseph Cuvellier, notaire de cette ville, et formant le coin de la rue Marais et de la Promenade Carondelet, ainsi que le coin des rues Marais et St-Pierre.

Acquis par le défendeur, à titre d'achat, de Thomas Arata, par acte passé devant Octave Morel, notaire, le 19 février 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juin—6 13 20 27—3 7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE D'un grand lot de Groceries de famille et de choix.

Vins, Liqueurs, Whiskies, Etc. Aussi, Comptoirs, Etagères, Installations, Etc.

—Aussi—

Un Mulet, deux Charrettes, un lot de Harnais, Divers, Etc.

Dans l'affaire de H. P. Poupart vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,138.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 11 juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le VENDREDI, 22 juin 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 26 rue des Ursulines, tout le contenu du dit local, consistant en grand assortiment de groceries, installation, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic Provisoire dans l'affaire ci-dessus.
12juin—12,16,19,22

AVIS AUX CREANCIERS.

Otto F. Briede vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,921—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par E. F. Casanova, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier
12 juin—12 16 21

Wm C. Aberg vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 23,209—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté Milton H Duncan, syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 juin—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de la pétitionnaire Mme Regina Santer, veuve de Léon Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero jr, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 29ème jour de juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et en attendant, que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Lionel Adams, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Roeling vs ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Chas F. Roeling soit convoquée et tenue pardevant F. E. Earhart, notaire en cette ville, No 26 Commercial Place, le samedi, 30me jour de juin 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 25 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Jug
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f au 30 juin

Succession de Charles Reifferscheid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,696—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 21

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
103..........Rue Conti..........103
9juin—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de valeur Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.

—Dans l'affaire de—

Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour effectuer un partage. A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religious et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'îlet borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalia, désignés comme lots 8, 9 et 10, sur un plan No 28 en l'étude de Wm. Hannon, ancien notaire, et conformément au dit plan; les dits lots mesurent ensemble, 75 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de 96 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à deux étages, un cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore, désignés comme lots Nos 5 et 6, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Melpomène et Franklin, et mesure 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue Melpomène, sur une profondeur et de face à la rue Franklin, de 127 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant à peu près 6 chambres sur chaque côté et une bâtisse en bois à un étage dans le fond faisant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, White, Melpomène et Terpsichore et mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres sur chaque côté et connu par le No 290 rue Melpomène.

6° Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée ou North Peters, Esplanade, Champs Elysées, Français et Victoire, désigné comme lot A ——— et mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Levée ou North Peters sur une profondeur et de face à la rue Esplanade de 110 pieds et 2 pouces—123 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté opposé avec une profondeur de 64 pieds 9 pouces dans le fond et forme l'encoignure des rues Esplanade et Levée.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage occupé par un café et connue par le No 36 rue North Peters ou Levée.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée ou Nord Peters, Esplanade, Champs-Elysées, Français et Victoire, et mesure 17 pieds de façade rue Levée ou Nord Peters sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce du côté de la rue Esplanade; 127 pieds 9 pouces et 4 lignes du côté de la rue des Champs-Elysées, et 17 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le No 37 de la rue N. Peters ou Levée.

8° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues du Camp, New Camp, St. André et Ste. Marie, étant une subdivision du carré borné par les rues du Camp, St. André, Chestnut et Ste. Marie, désigné comme le terrain No 6 sur un plan dressé par H. Molhausen, voyer, en date du 23 novembre 1867 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire, d'après lequel le dit terrain mesure 29 pieds, 8 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 191 pieds, 7 pouces sur la ligne du terrain 5; et 174 pieds sur la ligne du terrain No 7.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en bois à deux étages, ayant 8 ou 10 chambres, et portant le No 522 de la rue du Camp.

9° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Clio, Erato, Cinquième et Sixième, et mesurant, d'après un plan déposé à la Quatrième Cour de Cité, 290 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade rue Clio, et autant rue Erato; 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade rue Cinquième et la même façade rue Sixième. Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le —— juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles dans les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.

30 mai—30—2 9 16 23 30 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Reed & Smith vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,249.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 5 mai 1888, dans l'affaire ci-dessus, à l'encan il sera vendu—

Tous les droits, titres ou intérêts des dits Reed & Smith, dans et aux terres ci-dessous décrites ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent:

Les terres étant connues comme la section de face 24, township 21 sud, range 24 est, du district sud-est de la Louisiane, ouest du fleuve Mississippi. Situé sur la rive est du bayou Bruleau, dans la paroisse Jefferson.

Les améliorations consistent des bâtisses, hangars, citernes, quais et constructions de toutes sortes bâties sur ou appartenant aux dites terres.

Les dites terres sont des terres marécageuses et sujettes à confirmation par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane, et n'ont pas encore été ainsi confirmées mais sont maintenant en cours de confirmation et les dits Reed & Smith, en raison du fait qu'ils ont déposé le montant requis par la loi au bureau des terres de l'Etat, sont en droit d'entrer les dites terres et d'en obtenir une patente aussitôt que celles-ci auront été confirmées par les Etats-Unis à l'Etat de la Louisiane.

Le titre à la propriété foncière ci-dessus n'est, dès lors, pas un simple titre de gratification, mais la dite raison sociale est propriétaire de toutes les améliorations sur ces terres, pleinement décrites ci-dessus; et cette vente comprend par ordre de la cour tous les droits des insolvables dans et à tous les montants déposés au bureau des terres de l'Etat dans le but d'acquérir un titre à la dite propriété foncière.

Conditions.—Comptant. Dix pour cent devant être payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mai—13, 20, 27—Juin 3, 10, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage, dans le Sixième District,

Succession d'Amelia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,863.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur. — Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., en date du 30 janvier 1888, dossier No. 22,863, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, l'avenue Napoléon et la rue Jena, et mesurant 20 pieds de face à la rue Jersey sur une profondeur de 100 pieds, d'après un plan dressé par Hunter Stewart, voyer, daté en février 1888.

Conditions—Comptant. 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues en 1888.

13 mai—13, 20, 27 mai—3, 10, 16 juin.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de mai 1888, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari.—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante et sur la production en cour de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur, le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit.

E. A. LUMINAIS Député-Greffier.
10 juin—4 f en 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,232—Division C.—Edward Lilienthal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Edward Lilienthal insolvable dans cette affaire, soit tenue devant John Bendernagel, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet, 1888, à 11 heures a. m., pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
31 mai—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,664.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 juin 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, St-Charles, Thalie et Melpomène, désignés par les lettres F. G. et H., sur un plan de Pilié, déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 126 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalie.

Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attractif voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente; l'acquéreur fournissant des billets pour chaque partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilèges de vendeur et toutes les clauses usuelles de garanties, assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 juin—12,23,30—juil 7,14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à l'encoignure des rues Laurel et Foucher.

Succession de Simon Charles Gautrau.

No 23,721—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur.—Bureau: No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 1er juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un grand lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Foucher, Constance, Aline et Laurel, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 115 pieds et de face à la rue Foucher, et forme l'encoignure des rues ci-dessus décrites.

Les améliorations comprennent une bâtisse à un étage ayant 3 chambres, cuisine, hangar, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et les cars de la rue Magazine passent devant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

3 juin—3 16 23 30—7 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double No 464 rue Bassin.

Mme Maria Maguire vs P. J. Maguire, son mari.

No 20,266—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 23 février 1888, et signé le 29 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage à deux étages, à deux corps de logis, No 464 rue Bassin, dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bassin, Franklin, St-André et Joséphine, le terrain forme une partie des lots Nos 17 et 22 inclusivement et mesure 37 pieds 4 pouces 5 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 137 pieds 4 lignes, le tout plus ou moins. Le cottage est couvert en ardoises et a 5 chambres sur chaque côté, hangar pour laver, cuve, etc., et peut être loué à $22 par mois.

Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de 1888, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, notaire.

3 juin—3 16 23 30—juil 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée rue Constance.

Joseph Feeney alias Jos Finney vs Mme B. Feeney.

No 18,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, il sera vendu en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée 23 avril 1888 et signé le 2 mai 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrites, savoir:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Constance, dernièrement Foucher, St-Joseph, Delord et Magazine, désignés par les Nos 3 et 5, se touchant et mesurant comme suit:

Le terrain No 3 mesure 31 pieds 11 pouces et 5/8 d'un pouce de façade rue Constance sur 117 pieds 8 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur d'un côté, et 117 pieds 9 pouces de profondeur de l'autre côté. Le terrain porte le No 145 rue Constance ou Foucher.

Le terrain No 5 mesure 25 pieds 5 pouces et 3 lignes de façade rue Foucher ou Constance, sur 117 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles et porte le No 147 rue Constance ou Foucher.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

29 mai—29—juin 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS A L'ENCAN.

Banques, chemins de fer et Assurance.

Jugements, billets, comptes courants, etc.

Succession de Francisco P. Martinez.

No 22,271—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée, le 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir:

ACTIONS.

Banque des Citoyens de la Louisiane, 33 1/3 actions de $100 chacune, nouveau "stock".

Compagnie d'assurances Crescent, 2 actions de $100 chacune, nouveau stock.

Compagnie d'assurances du Home, 1 action de $100, nouveau stock.

Compagnie d'assurances mutuelles des Marchands, 3 actions de $10 chacune.

Association d'assurances de la Nouvelle-Orléans, 124 actions de $30 chacune.

Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans, 27 actions de $50 chacune.

Compagnie d'assurances mutuelles du Sun, 4 1/2 actions de $100 chacune.

Banque du Peuple, 68 actions de $50 chacune.

Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton, 100 actions de $100 chacune

Jugements, billets, comptes, etc.

Sept jugements en faveur du défunt contre diverses personnes;—et

Un lot de comptes ouverts, jugements et billets dûs à l'ancienne maison Boisseau & Martinez et à son successeur A. A. Martinez et transféré au défunt des listes détaillées des jugements en faveur du défunt et d'autres jugements et de comptes courants, billets susmentionnés, sont déposés pour l'inspection du public, en le bureau des encanteurs.

Des jugements et comptes ici offerts, il en est qui sont ou peuvent être prescrits, d'autres dûs par des personnes insolvables, d'autres par des personnes mortes ne laissant aucuns biens.

Conditions de la vente—Comptant avant le transfert.

5 jun—5, 9, 10, 14, au jour.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-cottage de choix.

Succession de Dennis Spellman.

No 23,467—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 8 mai 1888, il sera vendu à l'encan.—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 102 de l'îlet borné par les rues Fulton (actuellement St- Thomas), Première, Rousseau et Sorapuru, mesurant comme suit: 30 pieds de face à la rue Sorapuru sur 120 pieds 2 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure, 122 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure et 30 pieds 7 lignes de large dans le fond; les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage No 54 rue Sorapuru.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant John G. Eustis, Esq., notaire.

16 mai—16, 19, 26—juin 2, 9, 16.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Wm. Cosgrove vs. Louis Gimbel "A. S. Johnson".

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans — No 4943. —En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable William Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3me jour de juillet 1888, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située à Burtheville, dans l'îlet borné par Live Oak, Calhoun, Laurel et Upper City Park, mesurant 144 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Calhoun, sur 167 pieds 6 pouces et 7 1/2 lignes de profondeur sur la rue Laurel, et 184 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé; acquise le 7 juin 1881 et dûment enregistrée au Bureau des Aliénations, dans le livre No 114, folio 457.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
2 juin—2 9 16 23 30 juil 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée rue Dryades.

Wm J. McCall vs. Thomas McCall.

No 22,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux 17 rue Carondelet—SAMEDI, 16 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 30 avril 1888 et signé le 4 mai 1888, il sera vendu à l'encan—

Trois lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Quatrième et Washington, désignés comme lots No 6, 7 et 8, contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 25 pieds de face sur 125 pieds de profondeur. Sur une partie du dit terrain il y a un cottage en bois à un étage, No 661 rue Dryades, et contigu à celui-ci une grande bâtisse à deux étages avec quelque 18 à 20 chambres.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurités usuelles, "de non aliénando," assurance, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année 1888 et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

16mai—16 26—2 9 16 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans les Premier et Quatrième districts.

Rues Melpomène et Franklin.

Succession de Henry Schrimpf.

No 23,065 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 24 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les propriétés ci-dessous désignées, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Willow, (anciennement Martin), Clara et Felicity Road ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ces lots sont désignés par les Nos 6 et 7, et mesurent comme suit: Le lot No 6 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 5 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 5 et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne de côté du No 7. Le lot No 7 mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène, 32 pieds 3 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, et 95 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du No 6, et 87 pieds 9 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du No 8; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, comprenant un cottage résidence en bois.

2° **Deux certains lots,** avec les améliorations, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberté, Jackson et Philip, désignés par les Nos 12 et 13 sur le plan No 152, déposé au bureau de T. O. Starke, ancien notaire de cette ville, adjacent l'un à l'autre et mesurant 27 pieds de face à la rue Franklin sur 149 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

3° **Un certain lot de terre** formé des arrières portions des lots Nos 1, 2 et 3 du plan ci-dessus et mesurant 29 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur 90 pieds 3 pouces et 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison en bois à un étage.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et la balance à un crédit d'un an, en billet spécialement garanti par lien du vendeur et portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement et contenant les clauses usuelles de 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du montant du dit billet, les améliorations devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; l'acquéreur assumera, en outre, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

24 mai—24, 26mai—2, 9, 16, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale, de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier,

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO, G. G. Friedrichs encanteur—bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier, Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de la ville, en date du 21 mai 1878, déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan, le dit lot mesure 25 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, (épicerie et fournitures de navires). Il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son et A. & B. Brewing Association, et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing; est à proximité du chemin de fer Morgan, N. O. & I. C. La location est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire, soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et positif. La propriété est bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège de vendeur, portant intérêt à 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'au parfait paiement; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement; il sera, en outre, tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit jusqu'au paiement final; il assumera en outre du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro, Dumaine, Galvez et St. Philippe, désigné par le numéro sept, sur un plan dressé par Castaing et Giroux, arpenteurs, le 6 juin 1850, déposé en l'étude de Théodule Lacoste, ancien notaire de cette ville. Le dit lot mesure, d'après le dit plan, trente six pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Miro, sur une profondeur de cent soixante douze pieds onze pouces une ligne sur le côté le plus rapproché de la rue St. Philippe, et de cent cinquante neuf pieds quatre pouces deux lignes et quart sur le côté de la rue Dumaine, et trente-huit pieds 3 pouces une ligne de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec tous les droits, toutes les voies, tous les privilèges et toutes les dépendances s'y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant feu William J. Castell, notaire de cette ville; ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte femme Teresa Cionvenda, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Marie Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, connue comme le No 331 rue Dumaine, entre les rues Roman et Prieur.

John Petit vs. Henry Viavant et al. (Alice Bordelois, femme de Henry Viavant, et Charles Louque)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,163—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Douzième District de cette ville, dans l'îlet No 236, borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, le 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire; conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pied américain, trente-deux pieds huit pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus près de la rue Prieur, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Hy. Viavant de Z. Bebenn par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 841.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Jollet.

No 23,920—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1888, et avec le consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Grands-Hommes, maintenant Dauphine, Bagatelle, maintenant Bourbon, Union, Casacalvo, maintenant Royale et Paix, désigné comme lot No 4 et mesurant au pied américain 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine sur une profondeur entre lignes parallèles de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Les améliorations comprennent une résidence en briques, double, à un étage avec mansarde, une maison en briques dans la cour.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final. Ensemble avec les clauses usuelles, assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

14 juin—14 16 23 30 juil 7 14 21

Actions de la Compagnie d'hôtel St. Charles.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No 23,261—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 11 juin 1888, il sera vendu en totalité, à l'encan:

Quatre mille neuf cent cinquante et-une actions du fonds capital de l'hôtel St. Charles.

Conditions—Comptant avant le transfert.

12 juin—12, 16, 23.

Cottage de résidence.

Rue Moralès, Troisième District.

Succession d'Elizabeth Davis, épouse de Henri C. Davis.

No. 8,786.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1888, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Moralès, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, mesurant 30 pieds de façade rue Moralès, sur 60 de profondeur, et connu par le numéro 425 rue Moralès.

Conditions: Une moitié ou davantage comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité sur ladite propriété.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengle, notaire. Dépôt de 10 pour cent.

26 mai—26—juin 2,9,16 23 30

Coin de valeur.

La grande maison double en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet, SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Calliope, St-Charles et Delord, désignée par la lettre A, sur un plan dressé par L. H. Pilié assistant surveyeur de la ville daté du 15 février 1884. La dite portion formant l'encoignure des rues Carondelet et Calliope mesure 42 pieds de face rue Carondelet sur une profondeur entre lignes parallèles faisant face à la rue Calliope, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage grand et confortable désigné par les numéros municipaux 270 et 272 rue Carondelet.

Conditions—La moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de un ou d'un et deux ans au gré de l'acquéreur, divisé en parties égales par les billets solidaires de l'acquéreur, datés du jour de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, garantis par billets de vendeur et par hypothèque spéciale.

L'acquéreur devant faire assurer les bâtisses pour la valeur des billets et transférer la police.

L'acte de vente devant contenir les clauses de non aliénando etc., 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de vente sans estimation en cas de poursuite pour en forcer le paiement des billets et toutes les clauses ordinaires dans un acte de vente.

L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes d'Etat et de ville dues en 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et si l'acquéreur ne se conforme pas à l'adjudication dans les 15 jours qui suivront, il sera revendu à ses risques et périls, sans autre formalité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. C. Soniat, notaire.

10 juin—10, 23, 30—juil. 7, 14.

PAR JAS P. GUINAULT.

Terre dans Est Baton Rouge.

Jas. A. Renshaw vs. Ses Créanciers.

No 20 268—Cour Civile de District—Division A

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 juin 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 mai 1888—

Une certaine portion de terre, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent, située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, dans cet Etat, à environ quatre milles de la ville de Baton Rouge, et à environ deux milles de Hope Villa, près de Clay Gut Creek, contenant cent vingt arpents de superficie, lesquels ont été pris à la partie supérieure nord d'une portion de cent cinquante arpents appartenant à Joseph Heard et renfermé du côté nord par les terres de Watkins et Thomas, et du côté est par celles de Webb et au sud par les terres acquises par Heard de Tarlton & Co.

Conditions—Comptant

L'acheteur devra payer en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire public.

Un dépôt de 20 0/0 devra être payé comptant sur les lieux sur le montant de la vente.

19mai—19,26—2,9,16,23 juin

Propriétés dans le Second et Troisième Districts.

No 331 rue Dauphine, Second District.

No 331 rue St. Claude, Troisième District.

No 34 rue Annette, Troisième District.

No 35 rue Union, Troisième District.

Succession de Pierre Perez, No 23,829, Division D.

SAMEDI 16 juin 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mai 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, St. Philippe et Dumaine, étant à une distance de 30 pieds 4 pouces de l'encoignure des rues Dauphine et St. Philippe, et mesurant 37 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur 74 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur.

2° Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues St Claude, Esplanade, Marais et Kerlerec, étant à une distance de 85 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure des rues Kerlerec et St. Claude. Le dit lot de terre mesurant 25 pieds de face à la rue St. Claude sur 117 pieds 2 pouces 6 lignes de profondeur.

Aussi attenant à la susdite propriété une autre portion de terre mesurant environ 10 pieds sur la ligne parallèle à la rue St. Claude et 9 pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue de l'Esplanade. Ensemble une bâtisse en bois construite sur la façade faisant face à la rue St. Claude, occupée comme un marché privé; une autre bâtisse à étage dans la cour ayant 4 chambres, hydrant, citerne, etc., etc.

Une partie de cette propriété, 18 pieds de face à la rue St. Claude 20 pieds, est louée à bail jusqu'au 17 février 1889 à raison de $10 par mois et payable d'avance, avec privilège de renouvellement pour deux années de plus.

Pour plus de détails se référer au bail au bureau de l'encanteur.

3° Un lot de terre **"avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent"** dans l'îlet compris entre les rues Annette, St. Bernard, Urquhart et Villeré, étant à une distance de 127 pieds 10 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Annette et Urquhart; lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 191 pieds 10 pouces 2 lignes.

4° Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues Union, Français, Remparts et Bourgogne, étant à une distance de 127 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Union et Bourgogne. Lequel lot de terre mesure 26 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Union sur 121 pieds 6 pouces de profondeur. Ensemble une maison en briques plusieurs chambres, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et balance à un an de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1888.

Actes de vente pardevant Oscar Drouet, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs.

12 mai—12,19,26—juin 2,9,16

Kursheedt & Bienvenu vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,836.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Bertrand Boer, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 12 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage comme Résidence,

Coin des rues Chestnut et St-André. Sept chambres, lot 32 sur 125 pieds.

Rue en asphalte et double ligne de chars.

Succession de Jno. Brownson et Caroline Brownson, sa femme, tous deux décédés.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 16 mai 1888, dossier No 23,526, pour le compte des successions de John Brownson et de Caroline Browson, sa femme, tous deux décédés, il sera vendu, à l'encan:

Coin des rues Chestnut et St-André.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Chestnut et Camp, désigné par le No 15, lequel lot mesure 32 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue St-André, sur une profondeur et une façade à la rue Chestnut de 125 pieds, toutes plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent **Un cottage en bois recouvert en ardoises,** contenant sept chambres, galeries devant et sur le côté, citernes et hangar, lieux d'aisance, cour pavée, jardin, arbres, etc., et loué jusqu'au 1er octobre 1888 à $25 par mois, et connu comme le No 272 rue St-André.

Conditions — Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1888 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mai—30 27 mai—3, 10, 17, 23 juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

En face du Parc Audubon.

Ce magnifique morceau de terre borné par

l'avenue St. Charles, Burtheville et Greenville,

Sixième district de la Nouvelle-Orléans.

Terrain sur un coteau élevé, mesurant plus ou moins, au pied français, environ 1260 pieds de face à l'avenue St. Charles, sur une profondeur d'environ 11,505 pieds de face à sa ligne supérieure, et 11,627 pieds de face, sur sa ligne de Burtheville, s'étendant dans le fond à environ 2 1/2 milles, et renfermant environ 250 arpents de terre.

A vendre à un long crédit, à un faible taux d'intérêt.

Dans l'affaire de

C. E. Girardey et autres contre **les héritiers de William Henry et autres.**

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Docket No 23,315.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888, et signé le 31 mai 1888, Docket No 23,315, dans l'affaire de C. E. Girardey et autres contre les héritiers de Wm Henry et autres, pour un partage, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre de forme irrégulière, ensemble avec tous les droits, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, formant une partie du morceau de terre connu sous le nom de Foucher Tract ou morceau situé dans le Sixième district municipal de cette ville, sur le côté nord de l'Avenue St-Charles, compris entre la moitié de l'avenue St Charles et la ligne supérieure de Burtheville et la partie du bas de Greenville ou rues Walnut, Friburg et Marley, et s'étendant dans le fond à un point à l'extrême profondeur du morceau original de Foucher. Ladite portion ou morceau de terre est contigu et se touche et mesure au pied français plus ou moins comme suit, à savoir:

1° Douze cent soixante (1260) pieds ou (1) pouce de face à l'avenue St-Charles.

2° Sur la ligne supérieure à un point 240 pieds au bas de la ligne de Greenville et à une première profondeur de 300 pieds, puis sur une ligne parallèle à l'avenue St-Charles sur une seconde largeur de 240 pieds à la ligne de Greenville, et puis à la profondeur de 7,425 pieds 6 pouces sur la ligne du bas de Greenville.

3° Puis sur une ligne droite dans une direction sud de 356 pieds 9 pouces.

4° Puis une troisième profondeur sur la ligne du bas de Friburg et Marley de 4,070 pieds à l'extrême profondeur du morceau, à un point où la partie communique avec le bas.

5° Puis sur la ligne du bas formé le milieu de l'avenue St-Charles et le long de la ligne du haut de Burtheville de 5 une profondeur de 11,627 pieds 8 pouces, à un point où il communique avec la ligne du haut.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente; fait du plan original de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 8 mars 1870. Cette vaste propriété forme le plus grand corps de terre de valeur près de la ville de la Nouvelle-Orléans, elle occupe un coteau élevé, fait face au "Parc Audubon", se trouve dans une partie de la ville qui s'améliore tous les jours, et, si elle tombe dans les mains d'un homme entreprenant, si elle est bien administrée, elle doit positivement produire un quart de million de dollars.

Tout le morceau, pour les facilités recherchées par les corporations ou les capitalistes, sera vendu en bloc aux conditions avantageuses qui suivent:

Conditions—Un tiers ou plus, au gré de l'acquéreur, comptant. Le reste en billets de l'acquéreur divisés en coupons, pour la distribution aux parties intéressées, payables à 1, 2 et 3 ans, et portant intérêt à raison de 7 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'au parfait paiement, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, avec privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses ordinaires de garantie, comprenant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour le recouvrement des billets. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888, et fera, au moment de l'adjudication, un dépôt au comptant de 10 pour cent sur le prix de vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3juin—3,10,17,24—1,7juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence en bois, No 238 rue Troisième, entre St. Charles et Prytanée.

Succession de Wm. T. Vandry et sa femme, Jane Blanche Vandry, tous deux décédés.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 24 mai 1888, dossier No 22,557, pour le compte des successions de William T. Vaudry et sa femme, Jane Blanche Vandry, tous deux décédés, à un long crédit, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Prytanée et l'Avenue St-Charles, désigné par le No 4; lequel lot mesure 39 pieds 8 pouces de face à la rue Troisième, sur une profondeur sur le côté contigu à la rue Prytanée de 127 pieds, et 87 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus rapprochée de l'Avenue St-Charles, puis courant à angles droits vers la rue Prytanée une distance de 9 pieds 8 pouces, et puis il a une seconde profondeur de 42 pieds sur une ligne parallèle à l'Avenue St Charles jusqu'à sa ligne de fond, sur laquelle ligne de fond il a une largeur de 30 pieds, toutes entre lignes parallèles, mesure américaine; le tout d'après un plan qui peut être vu à l'endroit de vente. Les améliorations comprennent:

Une résidence en bois confortable, bien bâtie, à deux étages et recouverte en ardoises, connue comme le No 238 rue Troisième, ayant corridor en haut et en bas, 9 ou dix chambres en tout, chambre à bain, lieux d'aisance, office, etc. subdivisée pour la commodité et le confort, d'une gentille résidence de famille, admirablement tapissée, avec de belles installations de gaz partout. Le tout en parfait état: il y a un hydrant, une citerne et dépendances, joli jardin devant, sur le côté et au fond. Des barrières en fer sur la façade et le côté, entourage élégant, et la propriété peut être inspectée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 7 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles du jour de la vente, l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—juin 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à trois étages, No 12 rue des Remparts, entre Canal et Douane.

Succession de Robt. G. O'Connor, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 15 rue Carondelet—Le SAMEDI, 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," en date du 22 mai 1888, Dossier No 24,011, pour le compte de la succession de Robert G. O'Connor, décédé, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Canal et Douane, mesurant, plus ou moins, 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Remparts sur une profondeur d'environ 52 pieds 2 pouces, entre lignes parallèles, ensemble avec **une autre portion de terre,** qui est contiguë, au fond, à la propriété décrite ci-dessus, et mesure 20 pieds de large sur la ligne du fond sur une profondeur de 34 pieds, formant une profondeur totale de lot disons environ 78 pieds 2 pouces.

Les améliorations comprennent:

Une bâtisse en briques à trois étages recouverte en ardoises, connue comme le No 12 rue des Remparts, et servant actuellement de café et restaurant avec cuisine au-dessous et de résidence au-dessus, ayant 8 ou 10 chambres en tout, avec tuyaux de gaz partout, corridor, etc., et louée à Louis Cignantè à raison de $50 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente, et toutes les clauses de garantie usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes de 1888, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 mai—24, 27—juin 3, 10, 17, 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin-Résidence de valeur No 519 rue Dauphine,

Entre les rues Mandeville et Espagne.

Succession de Wendel Heid, décédé.

Pour un partage. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 16 mai 1888, et signé le 22 mai 1888, Dossier No 23,290, pour compte de la succession de Wendel Heid, décédé, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Espagne et Mandeville, désigné par le No 4, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de 90 pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan de L. H. Pilié, député voyer de la ville, daté le 27 mars 1880 et exposé à l'endroit de vente.

Les améliorations comprennent

Une résidence et magasin en bois, ayant 4 ou 5 chambres, magasin et chambres à coucher, cuisine, etc., avec citerne, etc., et rapportant $10 ou plus par mois, et connu comme le No 519 rue Dauphine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, embrassant le pacte de non alienando; 10 0/0 payé comptant sur les lieux et l'acquéreur assumant le paiement des taxes de 1888.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 mai—27—juin 3, 10, 17, 24, 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magnifique carré de terre.

Avenue St-Charles,

Faisant face au Parc Audubon,

Etant une partie du terrain Foucher, mesurant 240 sur 300 pieds,

Et touchant la limite de Greenville.

Dans l'affaire de C. E. Girardey et als. vs. Les héritiers de Wm Henry et als Et au profit des héritiers de Samuel P. Blanc et de William Henry, tous deux décédés.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Dossier No 23,315.

Pour un partage. A l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 7 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, 1er district de cette ville, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division "C", rendu le 25 mai 1888 et signé le 31 mai 1888 dans l'affaire de C. E. Girardey et al vs les héritiers de Wm Henry et als. Aussi conformément à plusieurs ordres de la même susdite Honorable Cour, un conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire en faveur des enfants mineurs de Saml. P. Blanc décédé, et l'autre conformément aux recommandations d'une assemblée de famille tenue devant M. C. Soniat, notaire en faveur des enfants mineurs de William Henry, décédé, les deux le 21 mai 1888 et les deux signés le 25 mai 1888, dossier No 23,315, pour le compte des héritiers des dits Samuel P. Blanc et Wm Henry, tous deux décédés, à l'encan, il sera vendu—

Un certain carré d'îlet, situé du côté nord de l'Avenue St Charles, Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, passages et privilèges y appartenant, étant sur la limite supérieure du morceau de terre connu sous le nom de "Foucher Tract", et borné du côté supérieur par Greenville. Il mesure 240 pieds de façade Avenue St-Charles sur une profondeur de 300 pieds, entre lignes parallèles, tout plus ou moins mesure française, et désigné par la lettre S sur un plan visible au lieu de la vente, pris comme un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 8 mars 1870.

Ce carré d'îlet, s'il est fait une partie du premier Foucher Tract, sera une façade totale Avenue St-Charles d'environ 1300 pieds, mesure française, de 1600 pieds américains ou environ 6 carrés.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste en billets de l'acquéreur, divisés en coupons, pour convenance des parties intéressées, payable en 1, 2 et 3 ans et portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque et privilège du vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, comprenant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le paiement d'un des billets en partie ou en entier. L'acquéreur assumant, en sus du prix de l'adjudication, le paiement de toutes les taxes de l'Etat et de ville dues et exigibles pour l'année 1888, et un dépôt comptant de 10 0/0 sur le prix d'adjudication devant être payé au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Walter Turnbull, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 juin—3 10 17 24 juil 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une bibliothèque de lois de valeur.

Etant la propriété de J. O. Nixon Jr., décédé, sera vendue en lots au gré des acquéreurs.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 20 juin 1888, à 7 1/2 heures du soir, et les soirs suivants, à la même heure, jusqu'à ce que tout soit vendu, au No 47 rue Carondelet, coin Union, bureau du défunt, second étage, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 5 juin 1888, dossier No 23,653, pour le compte de la succession de J. O. Nixon, Jr., décédé, il sera vendu à l'encan—

Une bibliothèque de lois de valeur, consistant de 800 volumes ou à peu près, [illegible]

Conditions—Comptant avant livraison.

Les catalogues seront prêts dans quelques jours.

8juin—jusqu'à date.

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable dans le Quatrième district.

A l'encan à des conditions faciles.

Successions de Johana et de Maria E. Appell.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—Nos 23,941 et 23,914.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 23 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu des ordres de l'honorable Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 15 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton ou St. Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau et mesurant 43 pieds de face à la rue Fulton ou St. Thomas, sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces, le tout plus ou moins. La dite portion de terre étant composée de tout le lot désigné par le No 11 et 18 pieds du lot No 10 sur un croquis ou plan annexé à un acte passé pardevant Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1866.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, solidement bâti et retiré de la rue, avec couverture en ardoises et ayant 5 chambres de chaque côté, galeries, cuves sous hangar, lieux d'aisance, maison pour enfants, etc., connu par les numéros municipaux 387 et 389 de la rue Fulton ou St-Thomas et assuré maintenant pour $2000.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ou de un an. La somme à crédit payable en un billet de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888. L'acte devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité.

Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir le plan à la Bourse.

20 mai—20 26—2 9 16 23 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson. 10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association.

Succession de John Purcell.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.—No 23,919.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11h. 1/2, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de ladite Cour, en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Locust et Frérot. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 cuves à chaque propriété, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cuve, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1888.
Signé A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
A. Lazzara, Député Greffier.
30mai—3f en 30 j.